

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 19 septembre 2011**

L'an deux mil onze, le 19 septembre à 20 h 15 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Joëlle STOFFEL, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Christophe EHRHART, Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT (arrive au point 3), Philippe SCHMUCK.

Absents excusés : Nathalie LANTZ, Chantal SIMONKLEIN, Valentin KLEIN.

Absent non excusé : Christian HALLER

Ont donné procuration : Mme Nathalie LANTZ à Mme Joëlle STOFFEL, Mme Chantal SIMONKLEIN à Mr J-Jacques FISCHER, Mr Valentin KLEIN à Mr Richard KARMEN.

ORDRE DU JOUR

1° Désignation du secrétaire de séance

2° Approbation du PV de la séance du 17 juin 2011

3° Création d'un accueil matin et midi : tarif

4° Personnel communal :

- création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet
- ATSEM : nouveaux horaires
- Agent d'entretien : nouveaux horaires

5° Modification de la régie de recettes

6° Demande de remboursement trop payé eau

7° Demande de Subvention

8° Communauté de Communes : modification des statuts

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée par 13 voix pour.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2011

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent par 13 voix le compte-rendu de la séance du 17 juin 2011.

3° CREATION D'UN ACCUEIL MATIN ET MIDI : TARIF

Depuis la rentrée les enfants des écoles de Lautenbach-Zell et de Sengern bénéficient d'un accueil du matin (dès 7h30) et du midi (11h30 - 13h30). Cet

accueil est un service municipal géré par la commune, qui fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les enfants sont accueillis dans la salle au rez-de-chaussée de la mairie. Le soir, les enfants pourront être acheminés à l'aide du minibus à partir de 16h30 vers le périscolaire de Buhl où ils seront pris en charge jusqu'à l'arrivée des parents qui seront responsables de leur retour vers leur domicile.

Le Maire propose de fixer les tarifs comme suit :

- Accueil du matin : 1 €
- Temps du midi (repas + garde) : 10,50 €
- Navette périscolaire Buhl : prise en charge par la Commune

Le Conseil à l'unanimité adopte les tarifs de l'accueil périscolaire matin et midi comme ci-dessus.

4° PERSONNEL COMMUNAL

a) Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (29,08h par mois) pour l'encadrement des enfants qui seront accueillis durant la pause du midi (repas, diverses activités ludiques), à compter du 5 septembre 2011.

b) ATSEM : nouveaux horaires

Le Conseil, à l'unanimité, décide à compter du 5 septembre 2011, d'adapter les horaires de l'ATSEM en fonction de ses heures et de la charge de travail supplémentaire, 31,75h par semaine au lieu de 25,04h (encadrement des enfants le temps de pause du midi), après un avis favorable du Comité technique paritaire du centre de gestion (n° d'enregistrement M2011.59).

c) Agent d'entretien : nouveaux horaires

Compte-tenu de la charge de travail supplémentaire (accueil des enfants le matin de 7h30 à 8h) de l'agent d'entretien, le Conseil décide à l'unanimité de fixer son horaire mensuel à 123,72h au lieu de 117h, avec effet au 5 septembre 2011.

5° MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Suite à la création d'un accueil périscolaire du matin et du midi, Mr le Maire propose de modifier la régie de recettes créée le 13 août 2008 et avenant du 9 juin 2009, en y ajoutant dans l'article 4 : encaissement des factures de l'accueil des enfants.

L'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 stipule dans son annexe 5 que les montants de cautionnement sont fixés en fonction des recettes encaissées, moyennes mensuelles (recettes 2010 - 26 037€, soit 2169,75€/mois).

Le montant maximum moyen des recettes encaissées de 1221€ à 3000€/mois correspondent à un cautionnement de 300€. Il est demandé de modifier l'arrêté de nomination du régisseur titulaire et de son suppléant en y ajoutant dans l'article 3 : Le régisseur est soumis à un cautionnement de 300€.

Le Conseil à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification de la régie de recettes, article 4 - encaissement des factures de l'accueil des enfants, ainsi que dans l'arrêté du régisseur, article 3 - le régisseur est soumis à un cautionnement de 300€

6° DEMANDE DE REMBOURSEMENT TROP PAYE EAU

Mr André MUNSCH sise 19 rue des Fleurs, ayant vendu sa maison fin 2009 sollicite le remboursement de son trop payé d'eau de 38 m² (114,87€).

Après accord de la trésorerie, le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable au remboursement des 38 m² d'eau à Mr André MUNSCH.

7° DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil à l'unanimité alloue une subvention exceptionnelle de 120€ au Conseil de Fabrique de Lautenbach-Zell.

Pour les années à venir, Mr le Maire propose d'ajouter cette association sur la liste des associations locales, le montant de la subvention tiendra compte du nombre de membres de l'association.

8° COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS

L'adhésion de la Commune de Merxheim impose la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Conseil Municipal lors de la réunion du 17 juin 2011, a validé l'adhésion de la Commune de Merxheim à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au 1^{er} janvier 2012.

Un projet de statuts, a été validé par délibération du Conseil de Communauté de la CCRG en date du 7 juillet 2011. Ce dernier intègre, par ailleurs, plusieurs modifications de forme permettant de préciser ou de réactualiser certains points.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts de la CCRG et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

Le Conseil, à l'unanimité vote contre cette modification des statuts de la CCRG.

La séance est levée à 21 h 30.